

Projet d'accueil de l'Institut Saint-Hadelin 1 (anciennement Sacré-Cœur)

1. Analyse des besoins

A la suite du renouvellement du programme CLE de la Commune de Visé en 2020, une enquête en vue d'établir un état des lieux a été réalisée en 2019 auprès des différents partenaires (élèves, parents, accueillants) de l'accueil extrascolaire.

Les résultats des enquêtes ont été confrontés aux documents officiels « *Tout savoir sur le décret ATL (ONE, 2004) et Quel projet d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans+ (ONE,2014)* ». Ces besoins ont servi de base de référence à différentes concertations menées avec les accueillantes. En sont ressortis les besoins des enfants, des parents et des accueillantes. Voici une présentation des besoins par acteurs.

1. a. Les enfants

La vie des enfants entre 3 et 12 ans est principalement rythmée par les horaires scolaires. L'accueil des enfants pendant leurs temps libres ou de loisirs implique de tenir compte de leurs vécus dans les autres lieux. Il est nécessaire d'assurer une cohérence des pratiques.

Une des spécificités des lieux (accueil extra-scolaire) est l'invitation faite aux enfants, même s'ils n'ont pas choisi d'être là, même s'ils n'en n'ont pas envie, de vivre avec d'autres, de prendre des initiatives, de se placer dans une logique de plaisir et de créativité, d'imagination, de jeu, d'invention, d'exploration.

Les enfants pourront y vivre des activités libres, sans attente de résultat dans un espace où le temps n'est pas compté.

Les enfants doivent se sentir accueillis quelles que soient leurs diversités.

Une attention particulière sera portée à la relation de confiance qui facilitera les moments de séparation avec la famille. La sécurité affective sera par conséquent offerte à tous.

Les enfants ont également besoin de vivre dans un espace de sécurité physique déterminé par un environnement choisi avec un cadre protecteur et un mode de vie sain.

1. b. Les parents

De plus en plus de familles ont besoin de l'accueil extra-scolaire pour des raisons professionnelles et les demandes portent entre-autres sur des horaires flexibles.

Les parents ont fait le choix de l'école pour différents critères (éducatifs, pédagogiques...). Il est important d'assurer une continuité des pratiques lors de l'accueil extra-scolaire.

Une relation de confiance réciproque est indispensable entre les parents et les accueillantes. Celle-ci sera renforcée par une communication claire des attentes de chacun.

1. c. Les professionnels

Les accueillantes ont besoin de la formation initiale et continue afin de mobiliser leurs compétences à travailler avec les familles ainsi qu'à développer des pratiques d'accueil répondant aux besoins des enfants.

Outre la formation, les accueillantes ont besoin d'accompagnement, de suivi dans leur projet d'accueil lors des moments de réflexion en équipe.

Les accueillantes ont besoin de faire partie intégrante de l'équipe éducative de l'école et pourront assurer ainsi une continuité des pratiques.

Une relation de confiance réciproque est indispensable entre les accueillantes et les parents. Celle-ci sera renforcée par une communication claire des attentes de chacun.

2. Valeurs et enjeux choisis au sein de la ville de Visé

1. Mettre en place les **conditions d'accueil** les plus propices à **son développement intégré** ainsi que préserver et encourager le **désir de découvrir de l'enfant**.

> lien avec l'environnement (local, cour) et le matériel

2. Veiller à la qualité de la relation des accueillant-e-s avec l'enfant.

3. Permettre à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favoriser le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

4. Assurer une **vie saine** aux enfants

5. Faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre

6. Assurer l'accueil par du **personnel qualifié**

7. Veiller à l'égalité des chances pour tous les enfants

3. Taux d'encadrement

Afin de garantir un accueil de qualité, le taux d'encadrement mis en place par L'institut Saint-Hadelin 1 répond à la réglementation en vigueur comme le définit le décret ATL.

4. Choix méthodologiques (sous-objectifs) (Commun)

Principes pédagogiques

Nous souhaiterions

1. Offrir un environnement riche et sécurisé aux enfants
2. Implanter la communication non violente (CNV) comme outil de communication de base
3. Respecter la liberté de choix de l'activité

4. Éduquer les enfants à l'importance d'une vie saine (nourriture, mouvements, tris des déchets et extérieur)
5. Respecter l'envie et le rythme de chaque enfant
6. Former les professionnels à la gestion des conflits
7. Offrir un accueil temps libre accessible à chacun (horaire, prix)

Continuité pédagogiques

L'ensemble des écoles de la Commune de Visé se rejoint pour émettre deux demandes. Nous souhaiterions:

1. Proposer une formation annuelle sur la gestion des conflits
2. Proposer des activités extérieures dans chaque école de la Commune (théâtre, cuisine)

4. Actions (Spécifiques à chaque école)

4.1 contexte

L'Institut Saint-Hadelin 1 (ancien Sacré-Cœur) est une école de ville du réseau libre comprenant deux implantations

- L'Implantation Saint-Hadelin 1 , l'implantation principale, a été construit en 2011 pour faciliter les déplacements des parents entre les deux écoles libres de Visé (Saint-Hadelin 1 et Saint-Hadelin 2). Elle se situe près d'une entrée d'autoroute, de la gare et des arrêts de bus desservants toute la ville de Visé. Elle est passée de l'indice socio-économique 13 à l'indice 9 en quelques années.

- La deuxième implantation, nommée la Wade, date de 1969 et se situe au cœur d'une cité sur le dessus de Visé. Cette implantation était, il y a une dizaine d'années, en encadrement différencié. Elle a actuellement un indice socio-économique de 14.

4.2. public

- L'implantation principale brasse une population très hétéroclite. Lors d'une activité, nous avons recensé 19 nationalités balayant tous les continents. Les enfants viennent de Visé, des villages environnants. Nous avons également quelques français, quelques américains dont les papas sont casernés au Pays-Bas et quelques néerlandophones.

Nous accueillons des enfants de 2,5 ans à 8 ans (1^{re} maternelle à la 2^e primaire). Plusieurs enfants ne parlent pas le français et beaucoup n'ont pas le français comme langue maternelle. Elle compte en moyenne 200 élèves

- La petite implantation accueille des enfants de 2,5 ans à 4 ans (1^{re} et 2^e maternelle) et se compose de deux classes au mois de septembre. Cette implantation suit le courant Montessori (Céline Alvarez). Les enfants sont principalement des enfants de personnes ayant suivi leur scolarité dans cette implantation, des enfants d'enseignants d'écoles fondamentales ou secondaires de Visé ou des enfants venant de l'extérieur de Visé (parents ayant entendu parler de la pédagogie de l'école). Cette école compte entre 30 et 40 enfants.

4.2 environnement

Le PO a investi dans un local spécifique sur l'implantation Saint-Hadelin 1 et à la Wade dans une troisième classe utilisée aussi pendant le temps scolaire pour encadrer les enfants durant le temps d'accueil.

A la suite de la crise sanitaire, les directives reçues par l'ONE sont transmises et appliquées par les accueillantes.

Implantation Saint-Hadelin 1 (ancien Sacré-Cœur)





Implantation de la Wade



4.3. matériel disponible

Implantation Saint-Hadelin 1 (ancien Sacré-Cœur)



Implantation de la Wade



5. ROI enfants et adultes

Organisation

Accueil extra-scolaire de l'Institut Saint-Hadelin 1.

L'accueil commence à 6h30 le matin pour les Instituts Saint-Hadelin 1 et 2. A 7h15, une accueillante de Saint-Hadelin 2 vient chercher les enfants pour les amener dans leur établissement. Une deuxième accueillante arrive à ce moment-là. Les enfants ont l'occasion de jouer avec des jeux de société, des puzzles, des poupées. Certains prennent des feuilles et dessinent. Une accueillante de temps en temps lit une histoire quand il y a beaucoup d'enfants. L'accueil après l'école se fait en deux temps. Le premier, on permet aux enfants de deuxième primaire uniquement d'effectuer les travaux à domicile. Une accueillante les prend en charge dans une classe. Elle vérifie les journaux de classe et aide les enfants en les faisant lire, en dictant des mots, en vérifiant l'utilisation du matériel mathématique, en donnant des revues pour chercher des images, ... Cela peut durer maximum 3/4h. Les parents sont autorisés à venir rechercher les enfants en attendant à l'extérieur de la classe. Les enfants présents à la fin de l'école des devoirs sont conduits au local ATL auprès d'une autre accueillante.

Le deuxième temps, deux accueillantes prennent en charge les enfants de 15h30 à 17h30. Les enfants commencent par jouer dans la cour puis prennent leur collation. Ensuite, suivant le temps ils jouent à l'extérieur soit comme ils en ont envie avec un peu de matériel (ballon, voitures, cubes, ...) soit avec les autres en jeu organisé par une des accueillantes. Si le temps ne le permet pas, les enfants entrent dans le local réservé à l'accueil extrascolaire et s'occupent par petit groupe à différentes activités (puzzles, dessins, petits bricolages rapides, garage, poupées, ...). Les parents viennent chercher leur enfant en attendant à l'extérieur que l'enfant range son matériel et s'habille. Les sanitaires donnent dans la cour et dans le local ATL. Après le temps scolaire, la porte des sanitaires donnant sur la cour est fermée et celle donnant sur le local ATL est ouverte. Ainsi les enfants ne doivent pas sortir du local pour se rendre aux toilettes.

Accueil extra-scolaire de la Wade

L'accueil commence à 7h30 dans la classe de l'implantation prévue à cet effet. Les enfants ont l'occasion de jouer avec les jeux et le matériel réservé à l'accueil extrascolaire.

Les sanitaires se trouvent à côté du local mais il n'y a ni porte, ni mur.

L'accueil après l'école se fait principalement dans la cour. Suivant les conditions climatiques, l'accueil se fait dans la petite classe.

Accueil extra-scolaire commun aux deux implantations. (mercredi après-midi)

Le mercredi après-midi, l'encadrement des enfants ne se fait qu'à l'implantation Saint-Hadelin 1 (ancien Sacré-Cœur). Il est organisé de 12h à 17h30. Les accueillantes commencent par laisser jouer les enfants une petite demi-heure, il y a déjà pas mal d'enfants qui retournent. Ensuite elles rentrent dans le local de l'accueil extrascolaire pour installer les enfants et les faire manger. Ils jettent leur déchets à la poubelle, range leurs affaires dans le cartable et nettoie leur table. Ensuite les enfants ont la possibilité de participer à des activités sur un thème qui change au fil des saisons : des activités de peinture sur différents supports (bois, papier, tissus), des bricolages

(en rapport avec les saisons, les fêtes, les événements), des activités culinaires, des jeux de société, des séances vidéos, des jeux d'extérieur.

Personne de contact pour l'accueil extrascolaire

Laurence Sandron

0456/397078

direction.ish1@ishv.be

5. Règlements d'Ordre intérieur pour les enfants et les adultes

5.1. Les 4 lois de l'école

1re loi : Je ne frappe pas.

2e loi : Je ne sors pas de l'école sans autorisation.

3e loi : Je n'insulte pas.

4e loi : Je ne détruis ni mon environnement ni le matériel.

Nous venons à l'école pour **apprendre à apprendre** et **apprendre à vivre ensemble**.
Ces 4 lois sont valables pour le temps de l'accueil temps libre

Institut Saint-Hadelin 1 (ancien Sacré-Cœur)

Règlement d'Ordre Intérieur à l'attention des enfants de l'Institut Saint-Hadelin 1 (ancien Sacré-Cœur)

Il est indispensable que ces règles soient élaborées avec les enfants.

Règlement des temps d'accueil pour les élèves

- Ø Je dis "bonjour, s'il vous plait, merci et au revoir"
- Ø Je dis STOP quand je ne suis pas d'accord et je m'explique.
 - > Si cela ne fonctionne pas, je vais trouver l'accueillante.
- Ø Quand j'arrive, je rassemble mes affaires au même endroit.
- Ø Je prends un jeu et je le range avant de passer à un autre ou avant de partir.
- Ø J'écoute et j'applique les consignes demandées.
- Ø Je reste sous la surveillance de l'accueillante et je demande l'autorisation pour sortir du local.
- Ø Ce que je prends doit être rendu dans le même état.
- Ø Je profite de l'extérieur pour courir, sauter et danser.
- Ø Je vais m'asseoir pour manger la collation et je jette mes déchets dans la poubelle adéquate.



5.3 ROI Parents

5.3.1 ROI Parents Institut Saint-Hadelin 1 (ancien Sacré-Cœur)

Institut Saint-Hadelin 1 (ancien Sacré-Cœur)

Règlement d'Ordre Intérieur à l'attention des parents de l'implantation Saint-Hadelin 1

Chers parents,

L'accueil extra-scolaire est accessible à tous les enfants inscrits dans l'implantation. Il est organisé au sein de l'implantation tous les jours où les enfants vont à l'école sauf le mercredi après-midi où il est organisé à l'institut Saint-Hadelin 1. Une enseignante conduira votre enfant dans l'autre implantation.

La présence de l'enfant à l'accueil extrascolaire est indiquée sur une feuille de fréquentation. L'accueil extrascolaire est entièrement gratuit.

Horaires

Matin : de 6h30 (sur demande) sinon 7h30 à 8h30

Soir : de 15h30 à 17h30

Mercredi : de 12h à 17h30



De manière générale, dès que le parent est arrivé dans l'enceinte de l'implantation, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'accueillante. Les parents doivent donc veiller au comportement de leur enfant. Cependant, si l'accueillante voit et estime que l'enfant n'a pas un comportement adéquat, elle se réserve le droit de faire la remarque à l'enfant.

Le règlement de l'école et les différents documents (ROI de l'école, Droit à l'image, RGPD, ...) donnés aux enfants en début d'année sont aussi valables pour l'accueil extra-scolaire.

Lors du premier jour de présence à l'accueil, vous recevez une fiche médicale. Nous vous demandons de remettre ce document complété à l'accueillante au plus tard le vendredi de la première semaine de cours. La fiche médicale sera immédiatement classée dans le local de l'accueil, et ne sera accessible qu'au personnel habilité.

Les parents conduisent leur enfant à l'accueil et attendent, si nécessaire, l'arrivée de l'accueillante. Nous ne garantissons en aucun cas la sécurité des enfants déposés avant l'heure d'ouverture de l'accueil prévue dans ce R.O.I. ou des enfants déposés devant les grilles ou les portes de l'école. Il est demandé à chaque parent d'opérer un contact formel avec l'accueillante sur place. Ceci afin de s'assurer du transfert clair des responsabilités.

Les accueillantes sont invitées à communiquer aux parents toutes informations concernant l'enfant.

Le temps d'accueil est assuré par des personnes ayant suivi une formation spécifique qui appliqueront le même règlement et les mêmes sanctions que le corps enseignant. La personne responsable du temps d'accueil agit au même titre qu'un titulaire de classe et doit être considéré comme tel.

Nous souhaitons développer chez l'enfant :

- Le sens artistique
- Le sens critique
- La créativité
- L'inventivité
- La vie de groupe
- La responsabilité



Nous demandons aux parents de :

- Conduire leur enfant devant le local réservé à l'accueil extrascolaire et de se présenter à l'accueillante

- Ne pas rentrer dans le local
- Laisser le temps à l'enfant de ranger le matériel
- Respecter l'horaire de l'accueil extra-scolaire
- Signaler s'il y a un changement de reprise de l'enfant
- Dire « bonjour » et « merci »
- Prévenir en cas de retard
- Fermer la barrière quand ils entrent dans la cour ou en sortent
- Prévenir quand on reprend son enfant
- Ne pas interpeller un autre enfant et passer par les accueillantes
- Quitter la cour directement après avoir repris leur enfant
- Ne pas rester derrière la haie

Une étude facultative et gratuite est proposée aux élèves de 1^e et 2^e années primaires.

Pour l'étude :

Nous demandons aux parents de :

- Frapper à la porte pour signaler sa présence
- Attendre son enfant dans le couloir
- Ne pas faire de bruit dans le couloir avec son enfant
- Quitter le plus rapidement possible le bâtiment

Remarque importante:

La direction se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, envers les enfants qui par leur comportement mettraient en péril leur sécurité et/ou celle des autres. Il en va de même pour ceux dont les comportements seraient contraires aux règles de politesse. Ces situations doivent être tout à fait exceptionnelles.



Institut Saint-Hadelin 1 (ancien Sacré-Cœur)

Règlement d'Ordre Intérieur à l'attention des parents de l'Implantation de la Wade

Chers Parents,

L'accueil extra-scolaire est accessible à tous les enfants inscrits dans l'implantation. Il est organisé au sein de l'implantation tous les jours où les enfants vont à l'école sauf le mercredi après-midi où il est organisé à l'implantation Saint-Hadelin 1. Une enseignante conduira votre enfant dans l'autre implantation.

Un rang de l'implantation de la Wade vers l'Implantation Saint-Hadelin 1 est ainsi organisé chaque mercredi à 12h pour les enfants dont parents n'ont vraiment pas la possibilité de venir chercher leur enfant avant 12h20 à la Wade. Ce rang conduit les élèves à l'Implantation Saint-Hadelin 1, Place des Déportés 4. Les élèves sont accueillis par les accueillantes qui assurent également l'accueil extrascolaire des élèves de l'implantation Saint-Hadelin 1.

La présence de l'enfant à l'accueil extrascolaire est indiquée sur une feuille de fréquentation. L'accueil extrascolaire est entièrement gratuit.

Horaires

Matin : de 7h30 à 8h30

Soir : de 15h30 à 17h30

Mercredi : de 12h à 17h30 (à l'Institut Saint-Hadelin 1)



De manière générale, dès que le parent est arrivé dans l'enceinte de l'implantation, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'accueillante. Les parents doivent donc veiller au comportement

de leur enfant. Cependant, si l'accueillante voit et estime que l'enfant n'a pas un comportement adéquat, elle se réserve le droit de faire la remarque à l'enfant.

Le règlement de l'école et les différents documents (ROI de l'école, Droit à l'image, RGPD, ...) donnés aux enfants en début d'année sont aussi valables pour l'accueil extra-scolaire.

Lors du premier jour de présence à l'accueil, vous recevez une fiche médicale. Nous vous demandons de remettre ce document complété à l'accueillante au plus tard le vendredi de la première semaine de cours. La fiche médicale sera immédiatement classée dans le local de l'accueil, et ne sera accessible qu'au personnel habilité.

Les parents conduisent leur enfant à l'accueil et attendent, si nécessaire, l'arrivée de l'accueillante. Nous ne garantissons en aucun cas la sécurité des enfants déposés avant l'heure d'ouverture de l'accueil prévue dans ce R.O.I. ou des enfants déposés devant les grilles ou les portes de l'école. Il est demandé à chaque parent d'opérer un contact formel avec l'accueillante sur place. Ceci afin de s'assurer du transfert clair des responsabilités.

Les accueillantes sont invitées à communiquer aux parents toutes informations concernant l'enfant.

Le temps d'accueil est assuré par des personnes ayant suivi une formation spécifique qui appliqueront le même règlement et les mêmes sanctions que le corps enseignant. La personne responsable du temps d'accueil agit au même titre qu'un titulaire de classe et doit être considéré comme tel.

Nous souhaitons développer chez l'enfant :

- Le sens artistique
- Le sens critique
- La créativité
- L'inventivité
- La vie de groupe



- La responsabilité

Nous demandons aux parents de :

- Conduire leur enfant dans le local prévu et se présenter à l'accueillante
- Ne pas rentrer dans le local
- Laisser le temps à l'enfant de ranger le matériel
- Respecter l'horaire de l'accueil extra-scolaire
- Signaler s'il y a un changement de reprise de l'enfant
- Dire « bonjour » et « merci »
- Prévenir en cas de retard
- Fermer la barrière quand ils entrent dans la cour ou en sortent
- Prévenir quand on reprend son enfant
- Ne pas interpeller un autre enfant et passer par les accueillantes
- Quitter la cour directement après avoir repris leur enfant

Remarque importante:

La direction se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, envers les enfants qui par leur comportement mettraient en péril leur sécurité et/ou celle des autres. Il en va de même pour ceux dont les comportements seraient contraires aux règles de politesse. Ces situations doivent être tout à fait exceptionnelles.



Je soussigné(e) M/Mme

Certifie avoir pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur qui concerne les parents et enfants de l'accueil extrascolaire, et m'engage à le respecter.

Date

Signature



Fiche d'information pour l'accueil extrascolaire

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Nom..... Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Père

Nom..... Prénom :

N° de téléphone : - Travail :

- GSM :

E-mail :

Mère

Nom..... Prénom :

N° de téléphone : - Travail :

- GSM :

E-mail :

Chef de famille : personne qui a fiscalement l'enfant à charge afin de remplir l'attestation fiscale des frais de garde (UNE seule personne)

PÈRE

MÈRE

Nom + Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Personnes à appeler en cas d'urgence (nom, n° de téléphone, lien) autres que les parents :

-
-
-

Identité des personnes autorisées à reprendre l'enfant :

-
-
-
-



Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

Antécédents médicaux :

Remarques particulières (allergies, mode de garde, sieste,...) :

AUTORISATIONS PARENTALES :

Le service de l'accueil extrascolaire est autorisé à :

- Appeler le service **112** et faire hospitaliser l'enfant en cas d'urgence.
- Appeler le médecin traitant de l'enfant ou le médecin de garde en cas de problème de santé de l'enfant lors de son séjour dans la structure d'accueil.
- Emmener votre enfant aux activités extérieures prévues par l'équipe d'accueillantes.

En cochant une ou plusieurs de des cases :

- Je marque mon accord pour la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant l'activité de mon enfant par l'équipe responsable ou par le service médical qui y est associé.
- J'autorise le médecin local ou service médical à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même si il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement.
- J'autorise l'équipe à donner le comprimé d'iode en cas d'accident nucléaire.
- J'autorise l'équipe à prendre des photographies et vidéos de mon enfant lors des animations organisées par l'accueil temps libre et les diffuser afin de promouvoir le service.
- Je m'engage à notifier tout changement concernant les données inscrites sur cette même fiche.

Je soussigné(e)
parent(s) de
déclare que les données ci-dessus sont exactes.

Date :

Signature :